

Vaccin tétanos - Grossesse

Date de mise à jour : 18.09.2024

Le vaccin antitétanique est un vaccin inerte (inactivé), c'est-à-dire dépourvu de pouvoir infectant. Il n'y a donc pas lieu de craindre une infection embryo-fœtale par le tétanos lors d'une vaccination en cours de grossesse.

ETAT DES CONNAISSANCES

- Les données publiées chez les femmes enceintes exposées au vaccin contre le tétanos en cours de grossesse sont très nombreuses, en particulier au 2ème et au 3ème trimestres de la grossesse. Aucun effet malformatif, fœtal ou néonatal, attribuable à ce vaccin, n'est [retenu](#) à ce jour.

EN PRATIQUE

- **En prévision d'une grossesse / En préconceptionnel**
 - Il n'y a aucun délai à respecter entre une vaccination contre le tétanos et le début d'une grossesse.
- **Découverte d'une grossesse après vaccination**
 - [Rassurer](#) la patiente quant aux risques embryo-fœtaux du vaccin antitétanique.
 - Poursuivre le schéma vaccinal en cours de grossesse si toutes les doses du vaccin antitétanique n'ont pas été administrées.
- **Vacciner une femme enceinte**
 - Il est possible de vacciner une femme enceinte contre le tétanos quel que soit le terme de la grossesse.

Consulter aussi sur notre site

[Vaccin tétanos - Allaitement](#)
[Voyage - Grossesse](#)
[Calendrier vaccinal](#)

Seuls quelques noms de spécialités sont mentionnés dans ce site. Cette liste est indicative et n'est pas exhaustive.
